

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, 561, rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines le mercredi 21 octobre 2020 à 19 h 00.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, maire
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carole Bouchard, conseillère
Monsieur Martial Gauthier, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller
Madame Martine Verville, conseillère

ABSCENCES : Monsieur Maxime Lapointe, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Pascale Deschesnes, directrice générale, secrétaire-trésorière

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1. Offre d'achat – Bâtiment Caisse Populaire
4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 00, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. **ADMINISTRATION**

2.1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, madame Carole Bouchard, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour.

3. **RÉSOLUTIONS**

3.1. **OFFRE D'ACHAT – BÂTIMENT CAISSE POPULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Caisse Populaire ont signé une entente de résiliation de Bail en date du 1^{er} octobre 2019.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis le bâtiment à vendre en janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur le prix de départ de 85 000,00\$ et que celui-ci était négociable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat le 16 octobre 2020 et qu'aucune autre offre n'a été faite depuis la mise en vente du bâtiment;

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et accepté à la majorité des membres présents :

D'accepter l'offre d'achat de monsieur Martial Villeneuve et madame Yolande Villeneuve, domiciliés au 1121, rang Nord Normandin, Québec, G8M 4P3 au montant de 60 000,00\$ taxes incluses aux conditions suivantes :

- Le poêle et réfrigérateur ainsi que les bureaux ne sont pas inclus dans la vente;
- La balayeuse centrale est incluse dans le prix de la vente;
- La Municipalité s'engage à libérer les lieux avant la date de signature du contrat chez le notaire;
- La clé du bâtiment sera remise à la signature du contrat.

183-10-2020

184-10-2020

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Josée Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

185-10-2020

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 h 30.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

MME PASCALE DESCHESNES
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
maire